

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 23 janvier 2009 portant inscription au tableau d'avancement
pour le grade d'ingénieur général des ponts et chaussées au titre de l'année 2009**

NOR : DEVL0900826A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2002-523 du 16 avril 2002 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts et chaussées, notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2007 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à compter de l'année 2008 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées en sa séance du 5 décembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur général des ponts et chaussées est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 2009 :

DUQUENNE Françoise ;
GRANCHER Madeleine ;
GARRIGUES Yves ;
OZIOL Francis ;
BAYLE André ;
DEQUE Michel ;
CATHELAIN Bernard ;
NEVEU Alain ;
CRIQUI Gérard ;
THIRIEZ Sébastien ;
GRASZK Edmond ;
CORBEAU Hugues ;
EYDALEINE Geneviève ;
LOOSES Bertrand ;
LEBEAU Martine ;
VINCLAIR Christian ;
LEVI Guy ;
CAMPAGNE Philippe ;
HUPAYS Michel ;
HUMBERT Jean-Louis ;
DIENY Patrick ;
MOULIN Emmanuel ;
GOETZ Hubert ;
BERIOT Nicolas ;
DAYET Jean-Christophe ;
FERNIQUE Louis ;
BONNY Jean ;
PLANCHON Pascal ;
VIROULAUD Philippe ;
LOUIN Patricia ;

GAUTIER Maryse ;
DUTHEL Jacques.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D.LALLEMENT